

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ACDFL répond à la décision de la Cour d'appel fédérale d'inscrire les articles manufacturés en plastique à la LCPE

Ottawa, Ontario (30 janvier 2026) – L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) demande au gouvernement du Canada de consulter le secteur au sujet des prochains projets de réglementation des emballages à la suite de la décision rendue aujourd'hui par la Cour d'appel fédérale, qui a statué en faveur de l'inscription par le gouvernement du Canada des articles manufacturés en plastique à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE).

Le règlement sur le contenu recyclé proposé précédemment par le gouvernement pour 2023 et l'avis de planification de la prévention de la pollution, publié en 2023, ont tous deux été rendus possibles par la désignation des articles manufacturés en plastique (AMP) comme « toxiques » en vertu de la LCPE. Par conséquent, la décision d'aujourd'hui soulève le risque que le gouvernement fédéral revienne aux intentions réglementaires qu'il avait établies en 2023, des règlements qui nuiraient considérablement aux chaînes d'approvisionnement des fruits et légumes frais au Canada.

« L'ACDFL exhorte le gouvernement à tenir pleinement compte de l'engagement et des consultations auprès du secteur qui ont eu lieu au cours des 20 derniers mois depuis l'audience de la Cour d'appel fédérale en juin 2024, a déclaré Ron Lemaire, président de l'ACDFL.

Le gouvernement doit aussi tenir compte des conclusions des recherches qu'il a commandées pour déterminer les prochaines étapes. Ses études de 2024 et 2025 ont souligné le rôle essentiel que jouent les emballages fonctionnels, sûrs et efficaces dans la protection des fruits et légumes frais, la réduction des pertes alimentaires et du gaspillage et le maintien d'un prix abordable pour les consommateurs. »

L'ACDFL encourage vivement le gouvernement fédéral à clarifier dès que possible ses intentions à la suite de la décision d'aujourd'hui et à collaborer étroitement avec le secteur pour s'assurer que toute mesure réglementaire découlant de cette décision n'impose pas un préjudice indu au secteur des fruits et légumes frais.

« Compte tenu de la conjoncture commerciale en Amérique du Nord et dans le monde, il est essentiel que la décision d'aujourd'hui n'entraîne pas de perturbations commerciales ni n'ait d'impact négatif sur la disponibilité et l'abordabilité des aliments et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement en fruits et légumes frais, a déclaré M. Lemaire. L'incertitude persistante a déjà entravé les investissements dans des solutions d'emballage novatrices, des stratégies d'atténuation des déchets et d'autres infrastructures essentielles, en grande partie en raison de la crainte que la future réglementation fédérale sur les plastiques ne devienne trop restrictive ou nuisible au secteur des fruits et légumes frais. La décision d'aujourd'hui ne doit pas exacerber cette incertitude. »

L'ACDFL collaborera activement avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et les représentants fédéraux pour comprendre les intentions du gouvernement à la suite de la décision



rendue aujourd’hui par la Cour d’appel fédérale et travaillera en étroite collaboration avec les partenaires du secteur pour aider à atténuer les risques connexes pour les chaînes d’approvisionnement en fruits et légumes frais.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Micken Kokonya

Gestionnaire, Communications et études de marché, ACDFL

Cellulaire : 613-769-8742

Courriel : mkokonya@cpma.ca

À propos de l’Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL)

Basée à Ottawa (Ontario), l’ACDFL est une organisation à but non lucratif qui, depuis 100 ans, soutient des membres diversifiés représentant tous les segments de la chaîne d’approvisionnement en fruits et légumes frais. L’ACDFL représente près de 900 entreprises membres responsables de 90 % des ventes de fruits et légumes frais au Canada et un secteur qui contribue chaque année au PIB du Canada à hauteur de plus de 18 milliards de dollars, soutient plus de 187 400 emplois et améliore la santé et la productivité des Canadiens.